

VILLE
DE
MARSEILLE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

**EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS
DU
CONSEIL DU GROUPE DES 11^e ET 12^e ARRONDISSEMENTS**

- Séance du 17 AVRIL 2024 -

Présidence de Monsieur Sylvain SOUVESTRE, Maire d'Arrondissements.

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 22 membres.

24/010/VDV

DIRECTION GENERALE ADJOINTE RELATIONS EXTERIEURES ET GRANDS PROJETS - MISSION DE COORDINATION DES MAIRIES DE SECTEUR - Equipement sportif décentralisé – Terrains de padel 77 Traverse du Commandeur - 13012 MARSEILLE - Approbation d'un tarif de type abonnement.

24-40937-MCMS

MONSIEUR LE MAIRE DU 6^{ème} SECTEUR SOUMET AU CONSEIL DES 11^{ème} ET 12^{ème} ARRONDISSEMENTS LE PROJET DE DÉLIBÉRATION CI-ANNEXÉ, DONT CE DERNIER EST SAISI, POUR AVIS, AVANT PRÉSENTATION AU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL.

Notre Conseil d'Arrondissements doit se prononcer sur le rapport suivant :

Dans le cadre de sa politique sportive, la Ville souhaite permettre à toutes les Marseillaises et à tous les Marseillais de pratiquer une activité sportive au sein d'infrastructures de qualité (équipements publics et espaces urbains), sur l'ensemble du territoire communal. Elle entend favoriser l'accès au sport pour tous, notamment au travers d'un plan pluriannuel de modernisation des équipements sportifs communaux et par un accès facilité à la pratique sportive.

La Mairie des 11^{ème} & 12^{ème} arrondissements est gestionnaire de terrains de padel situés au 77, traverse du Commandeur dans le 12^{ème} arrondissement.

Afin de permettre un accès à ces équipements au plus grand nombre, l'Adjoint au Maire en charge du sport, de l'accès à la pratique sportive et du e-sport et le Maire de secteur se sont rapprochés afin de convenir d'une tarification d'usage de ces équipements, objet du présent rapport.

Grace aux discussions menées, ces terrains de padel entendent être parmi les moins chers de France avec notamment la mise à disposition gratuite du matériel nécessaire à la pratique sportive et la réservation de nombreux créneaux pour l'accueil des écoles et des centres sociaux de la commune.

Ainsi, les Marseillaises et les Marseillais pourront s'inscrire et pratiquer une discipline sportive en pleine expansion à moindre coût grâce à une tarification qui permettra de garantir le développement du sport pour tous en permettant l'accès à ces équipements, autant par le biais d'une pratique encadrée, comme prévu par la délibération n°24/0029/VDV du 16 février 2024, que par celle d'une pratique libre, par le biais d'un abonnement au travers de l'Académie des Sports de la Mairie des 11^{ème} & 12^{ème} arrondissements.

Aussi, afin de permettre d'accéder à ces infrastructures, et dans le cadre de la gestion des équipements publics, il convient de créer un tarif de type abonnement annuel tel que présenté ci-dessous, pour une durée expérimentale d'un an à l'issue de laquelle un bilan de l'activité sera réalisé.

Type d'abonnement	Tarif
Annuel par personne et sans limitation de pratique	100 Euros (cent Euros)

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL DES 11EME ET 12EME ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS**

DELIBERE

ARTICLE 1 Est approuvée la création du tarif de type abonnement annuel par personne et sans limitation de pratique, pour une durée d'un an à compter de l'acquisition du caractère exécutoire de la présente délibération.

Type d'abonnement	Tarif
Annuel, par personne et sans limitation de pratique	100 Euros (cent Euros)

ARTICLE 2 La recette est imputée au budget 2024 – Nature 70631 – Sous Chapitre 326.

**Le présent projet de délibération
mis aux voix a été adopté à l'unanimité**

**Vu et présenté pour son
enrôlement à une séance
du Conseil d'Arrondissements**

**Il est donc converti en délibération
du Conseil des 11ème et 12ème**

**LE MAIRE des 11^{ème} - 12^{ème} Arrondts
Sylvain SOUVESTRE**